

## Refus de soins médicaux: mourir ou perdre sa communauté

*D'anciens Témoins de Jéhovah dénoncent l'endoctrinement des membres, qui peut les mener à prendre des décisions non éclairées même sous le couvert du « choix personnel »*

18 novembre 2017 | Jessica Nadeau | Actualités en société



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Jean-Sébastien Lozeau affirme avoir été «un enfant-soldat de Jéhovah». Il a quitté sa communauté à l'adolescence et se fait très critique des préceptes qui lui ont été inculqués.

**La mort d'Éloïse Dupuis, une jeune mère membre des Témoins de Jéhovah qui a refusé une transfusion sanguine, a ramené dans la sphère publique la question du consentement à refuser des soins médicaux. Le coroner Luc Malouin a tranché, dans son rapport publié cette semaine, que la jeune femme avait fait un choix libre et éclairé et qu'elle n'avait subi aucune pression induite. *Le Devoir* a discuté avec d'anciens membres de la communauté qui contestent cette conclusion sur la base de l'endoctrinement.**

« Je suis née témoin de Jéhovah. On m'a dit quoi penser et de quelle façon penser toute ma vie. Je remettais en doute plein de préceptes, mais je ne pouvais pas le verbaliser par peur d'être ostracisée. Il y a trois ans, j'aurais fait comme Éloïse Dupuis, j'aurais refusé une transfusion sanguine, parce que tu sais que sinon, tu vas perdre tout ton réseau, ta famille, tous les gens que tu aimes. Tu vas être comme morte à leurs yeux.

Alors est-ce qu'on peut parler d'un consentement libre et éclairé ? C'est la question qui tue... Est-ce qu'on peut faire un consentement éclairé quand on a des oeillères et qu'on nous dit quoi penser toute notre vie ? J'ai de la difficulté à le croire. »

Stéphanie (nom fictif), jeune professionnelle de 36 ans et ex-témoin de Jéhovah, réfléchit à cette question depuis des mois. Elle estime que l'endoctrinement altère la façon de penser des témoins de Jéhovah. « Tout est tellement jugé dans la communauté : les gens que l'on fréquente, la façon dont on s'habille, la musique que l'on écoute. Tout, tout, tout. Encore aujourd'hui, trois ans plus tard, chaque matin quand je m'habille, je me demande si je suis décente. C'est fou, mais c'est tellement ancré en moi... Je n'ai pas une façon de penser normale encore, mais c'est le prix de la liberté. »

Elle se rappelle les innombrables laïus dans la salle du Royaume sur l'importance de ne pas souiller son corps par le sang, martelé jusqu'à ce qu'ils soient complètement assimilés. « Ça devient une évidence, on ne se pose même plus la question, c'est comme ça. Et on nous le répète souvent pour qu'on soit assez fort pour prendre cette décision dans un cas où il faut envisager la mort. On nous disait tout le temps que la science est assez avancée pour que l'on puisse nous sauver avec d'autres types de traitements, ce qui est peut-être vrai, je ne sais pas... »

### « **Enfant-soldat de Jéhovah** »

Dans le cas d'Éloïse Dupuis, le coroner est clair : seule une transfusion sanguine aurait pu lui sauver la vie. Les médecins ont tenté à maintes reprises de convaincre la jeune femme d'accepter une transfusion, allant jusqu'à proposer de le faire à l'insu de sa famille. Le coroner conclut donc qu'elle a fait un choix libre et éclairé et sans pression induite.

« C'est bien mal connaître l'influence des sectes sur une personne », déplore Jean-Sébastien Lozeau, réalisateur, auteur et ex-témoin de Jéhovah.

Comme Stéphanie, il fait la distinction entre un adulte qui décide en toute connaissance de cause de se joindre au mouvement et un enfant qui a grandi dans cette influence, sans n'avoir jamais connu d'autre réalité.

Lui-même a été pris « dans cette secte-là » sans que ce soit son choix. Il se souvient encore du son du carillon et de « l'odeur de portique » lorsque des témoins de Jéhovah ont abordé sa mère pour lui demander si elle rêvait d'un monde sans guerre. Peu de temps après, il se retrouvait à son tour en veston et cravate, bible à la main, à faire du porte-à-porte, le ventre noué par la honte.

« De 5 à 13 ans, j'ai été un enfant-soldat de Jéhovah, raconte Jean-Sébastien Lozeau. Quand tu es dans une secte depuis l'enfance, on t'enlève ta personnalité, on te lave le cerveau. On ne veut pas que tu te questionnes, on te donne LA réponse. Tout le monde a la même réponse à toutes les questions, et cette réponse n'est pas contestable. Pour bien contrôler les gens, il faut répéter. Et c'est répété sans cesse, à l'infini. C'est comme le supplice de la goutte d'eau, ça finit par creuser un trou dans ta tête. Alors est-ce qu'on peut dire que c'est un consentement libre et éclairé ? La réponse est non. C'est impossible de faire un choix libre et éclairé quand tu as grandi dans une secte parce que tu n'arrives pas à réfléchir par toi-même. »

La peur de perdre sa famille est évidemment une pression induite, estime-t-il. Mais encore plus, c'est la peur de déplaire à Dieu et de perdre la vie éternelle qui conditionne les témoins de Jéhovah. « Cette pression-là, tu te l'imposes à toi-même. Et même s'il n'y avait pas de témoin lorsque les médecins ont proposé à Éloïse Dupuis de lui faire une transfusion de sang, elle sait que Dieu la voit et cette peur-là, c'est plus fort que tout. Parce que si tu faillis à ta foi, tu ne vivras pas éternellement dans le paradis. Alors elle se disait sans doute que c'est bien triste de mourir, mais qu'elle allait vivre la vie éternelle avec son bébé au paradis. »

### **Réflexion**

Dans une lettre ouverte publiée dans *La Presse* l'an dernier, des médecins remettaient en question « le dogme de l'autonomie » et réclamaient la révision du Code civil. Ils écrivaient notamment que des parents s'étaient confiés à des cliniciens, se disant « soulagés d'avoir été "forcés" de transfuser leur enfant, évitant ainsi la pression de leur groupe religieux. »

« Quand notre société laïque ferme les yeux et accepte sans broncher les idéologies dangereuses d'une communauté religieuse, une remise en question est nécessaire, ajoutaient-ils. Quand notre droit mène à des décisions "moralement discutables", une réflexion approfondie est de mise. »

## **Tribunaux**

Le coroner, lui, s'en est tenu aux dispositions des lois actuelles, notamment le Code civil, qui indique clairement que « nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature... »

« Certains prétendront que lorsqu'on fait partie d'une communauté religieuse qui interdit certains traitements médicaux, ces personnes ne sont plus libres de donner leur consentement, car il est biaisé par les idées religieuses et la peur des conséquences, écrit le coroner. Ces règles de vie qu'adopte une personne en accord avec sa foi, quelles qu'en soient les conséquences, ne rendent pas son consentement moins libre. Si la personne est majeure et saine d'esprit, il s'agit d'un choix personnel que respecteront les tribunaux. »

La situation est toutefois différente pour les enfants, note l'avocat et auteur Michel Morin, qui met la touche finale à un livre sur les témoins de Jéhovah. « Les tribunaux ont statué que même si les parents refusent une transfusion sanguine pour leur enfant en raison de leurs croyances religieuses, les médecins peuvent procéder. »

Selon lui, cette règle devrait être applicable aux adultes également. « On présume qu'il s'agit d'un consentement libre et éclairé et que leurs croyances n'ont pas altéré leur jugement. Mais ma prétention, c'est que lorsque l'endoctrinement est tel qu'il affecte le jugement d'une personne, qu'elle ait 17 ou 57 ans, son jugement n'est pas plus éclairé. »

## **Un choix personnel**

Contacté par *Le Devoir*, le porte-parole des témoins de Jéhovah au Canada, Jonathan Ursuliak, répète qu'Éloïse Dupuis n'était pas endoctrinée. « Quand on parle d'endoctrinement, on parle de quelqu'un qui ne peut pas raisonner par lui-même. Ici, on ne parle pas d'endoctrinement, c'est un choix personnel face à l'étude des Écritures, c'est une décision religieuse. »

Celui-ci se dit « attristé » par la mort d'un membre de sa communauté, mais répète qu'il existe des traitements autres que la transfusion sanguine, et ce, malgré les conclusions du coroner qui écrit clairement qu'il s'agissait de la « seule solution qui existait pour Mme Dupuis ».

« D'autres médecins en seraient peut-être venus à une autre conclusion », répond M. Ursuliak, qui se dit néanmoins « satisfait » du rapport.

Est-ce que la menace d'être excommunié et de perdre ses proches peut être perçue comme une pression induite ? « Sans doute, si c'était vrai, répond le porte-parole. Ce sont des choses qui sont mentionnées, mais ce n'est pas le cas. On ne va pas dire à quelqu'un qu'il va tout perdre s'il prend du sang, ce n'est pas vrai. Il y a tellement de circonstances différentes, on doit prendre chaque situation selon ses propres circonstances. [L'excommunication] n'est pas automatique. »

Il est conscient que cette histoire peut donner une mauvaise image de leur religion, mais espère que les gens sauront faire la part des choses. « Les témoins de Jéhovah ne veulent pas mourir, on n'est pas des fanatiques. Mais on veut que l'on respecte nos convictions », conclut-il.

**Ce texte fait partie de notre section Perspectives.**